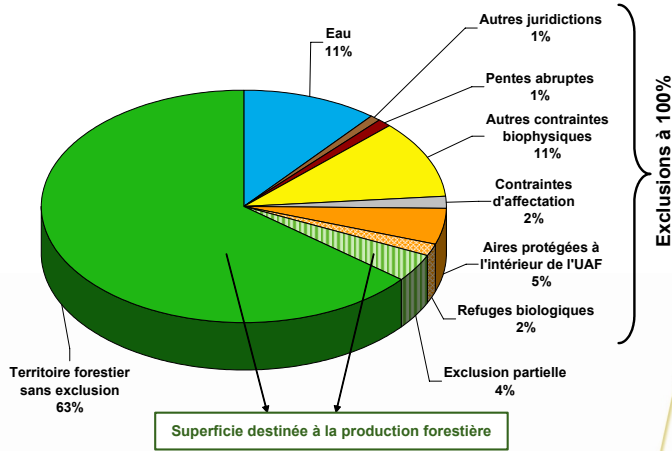




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

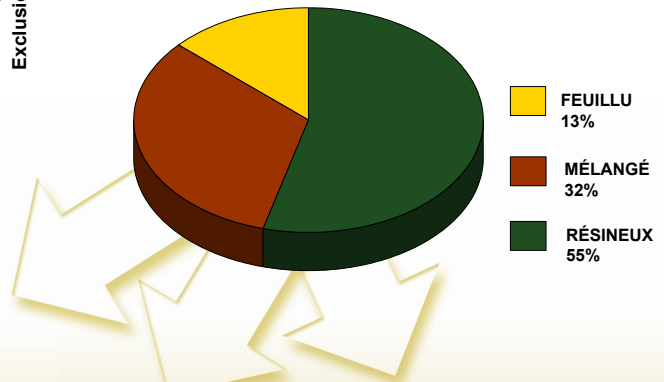
Portrait global

Superficie¹ : 1 267 638 hectares

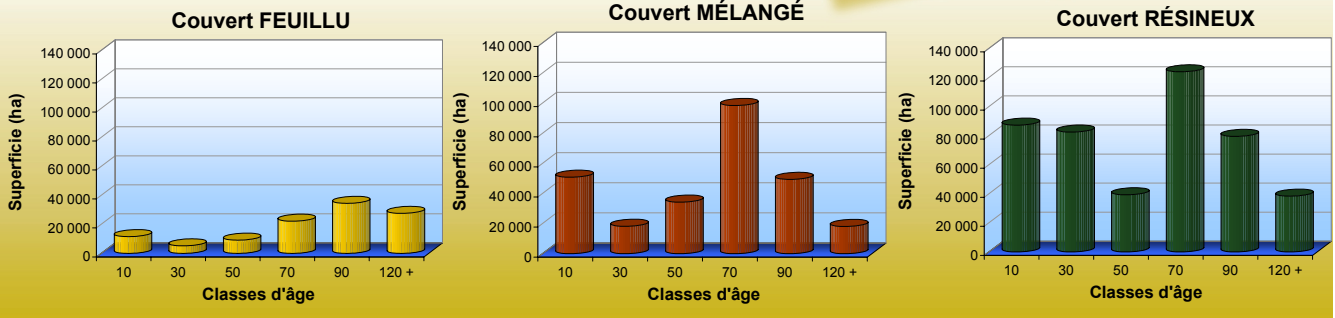


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert
Superficie² : 829 635 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	744 400	36 600	0	30 200	135 900	251 200	40 400	30 600	0	1 269 300
B Forestier en chef 2008-2013	560 700	20 900	0	13 300	112 500	194 500	28 100	12 600	0	942 600
Variation (B-A)	-183 700	-15 700	0	-16 900	-23 400	-56 700	-12 300	-18 000	0	-326 700
Variation (%)	-25%	-43%	-	-56%	-17%	-23%	-30%	-59%	-	-26%
C Forêt Québec 2008-2013	538 700	19 500	0	12 500	109 000	186 300	26 600	11 800	0	904 400
Variation (B-C)	22 000	1 400	0	800	3 500	8 200	1 500	800	0	38 200
Variation (%)	4,1%	7,2%	-	6,4%	3,2%	4,4%	5,6%	6,8%	-	4,2%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale	Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³	%
Bandes riveraines	12 412	13 530	1,4%
Séparateurs de coupe	2 174	2 370	0,3%
Pentes fortes (31 à 40 %)	22 117	24 110	2,6%
Habitats fauniques	18	20	0,0%
Encadrements visuels	68 671	74 860	7,9%
Territoires à multiples usages	86 596	94 400	10,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	54 526	59 440	6,3%
Autres particularités régionales ou locales	21 319	23 240	2,5%
Sous-total des contraintes	267 833	291 970	31,0%
Sous-total sans contrainte	561 802	650 630	69,0%
Total	829 635	942 600	100,0%



3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	7 156
	Jardinages et assainissement	269
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	990
Sans récolte	Préparation de terrain	1 608
	Plantation, regarni, ensemencement	1 988
	Dégagement	287
	Éclaircie pré-commerciale	1 739
	Drainage	55

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Le territoire de l'unité d'aménagement (UAF) 083-51 correspond essentiellement à celui de l'aire forestière 83-87S. Les modifications consistent principalement en des retraits de superficies. Le territoire de la Pourvoirie du Lac-à-la-Truite a été transféré dans l'UAF 081-52 (3 % pour 43 800 ha). Trois réserves de biodiversité projetées ont été retirées des limites de la présente UAF. Il s'agit des réserves de biodiversité projetées du Lac Sabourin, de la Forêt Piché-Lemoyne et du Réservoir Decelles (5 % pour 60 900 ha).

Par ailleurs, on note une augmentation importante de la superficie des traitements sylvicoles à réaliser, notamment de l'éclaircie commerciale et du reboisement (plantation et regarni), par rapport à ce qui était prévu au plan général d'aménagement forestier (PGAF) de 1999. Pour l'éclaircie commerciale, l'augmentation vise à faciliter l'harmonisation avec les usagers de l'UAF. L'augmentation du reboisement permet de maintenir la proportion de résineux dans les peuplements mélangés.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

